



**OUVERTURE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES
AU CORPS DES TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
AU TITRE DE L'ANNEE 2011**

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

- Être fonctionnaire de catégorie C des ministères économique et financier.
- Justifier, au 1er janvier 2011 d'au moins cinq ans de services en cette qualité.

DATE LIMITE DE RETRAIT OU DE DEMANDE DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Mardi 10 mai 2011 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)

DATE LIMITE DE DEPOT OU D'ENVOI DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Mardi 17 mai 2011 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)

DATE DES EPREUVES : les lundi 27 , mardi 28 et mercredi 29 juin 2011 à Paris.

NOMBRE DE POSTES OFFERTS : 1

Les candidats peuvent s'inscrire :

- **soit par voie de téléprocédure** :

- **sur Internet** par le portail des ministères (www.economie.gouv.fr ou www.budget.gouv.fr) - rubriques « Espaces... Particulier » - « concours et métiers » - onglet « Inscriptions » - « Inscriptions aux concours de l'Administration Centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration Centrale » ;
- **sur Intranet** : Alizé - onglet « Ressources humaines » - menu « Recrutement/parcours professionnel » - « progresser dans sa carrière : concours et examens » - « portail des concours des ministères économique et financier >> accéder au site » - onglet « Inscriptions » - « Inscriptions aux concours de l'Administration Centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration Centrale ».

La procédure se déroule en deux phases, une phase de préinscription qui attribue un numéro d'enregistrement communiqué au candidat par voie postale et une phase de confirmation de la préinscription à l'aide de ce numéro.

Affichage jusqu'au 17 mai 2011



Secrétariat général
Sous-direction Ressources humaines de l'administration centrale
Bureau politique de l'emploi et développement des RH
Contact : concours.minefi@finances.gouv.fr

Au-delà de la date limite de préinscription, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur inscription jusqu'à la date limite de clôture. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle confirmation, la dernière manifestation de volonté du candidat est considérée comme seule valable.

La confirmation de la pré-inscription à un concours est obligatoire. **En l'absence de confirmation dans les délais, la pré-inscription au concours sera réputée nulle et, de fait, supprimée de la sélection.**

- **soit par dossier papier :**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du Secrétariat général – Direction des ressources humaines – Sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale – Bureau « politique de l'emploi et développement des ressources humaines » – Secteur Concours – Immeuble Atrium – Pièce 2313 – 5, place des Vins de France – 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 **de 9 heures à 18 heures** – mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.

Les demandes d'inscription doivent impérativement être établies sur les formulaires délivrés à cet effet par le secteur des concours du secrétariat général des ministères économique et financier.

Tout dossier déposé après le 17 mai 2011 – 18 heures ne pourra être pris en considération.

Cette disposition s'applique également aux dossiers parvenant au secteur Concours du Secrétariat général des ministères économique et financier dans une enveloppe portant un cachet de la Poste postérieur à la date de clôture ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la Poste.

Affichage jusqu'au 17 mai 2011



Secrétariat général
Sous-direction Ressources humaines de l'administration centrale
Bureau politique de l'emploi et développement des RH
Contact : concours.minefi@finances.gouv.fr